

Maitriser le cadre juridique du contrat de travail conclu entre le particulier employeur et son salarié



A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de maitriser le régime juridique applicable à la conclusion, l'exécution et la résiliation du contrat de travail conclu entre le particulier employeur et son salarié.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir les étapes de la conclusion du contrat de travail
- Sécuriser l'exécution du contrat de travail
- Maitriser les différents modes de rupture du contrat de travail

INFORMATIONS

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

12 maximum

Session

INTER ou INTRA

Durée

14 heures
2 jours ou 4 demi-journées

Format

En présentiel ou en
distanciel

Dates

Cf. devis

Tarif

Cf. devis



Formatrice

Vanessa Sommier
Avocate
au Barreau de la Drôme

Accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous afin de nous communiquer vos besoins d'aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques.

1. Définir les étapes de la conclusion du contrat de travail

- Les sources de droit applicables à la relation contractuelle
- Les principes du recrutement
- Le choix du contrat de travail et le recours au CDD
- La formalisation de l'engagement et mentions obligatoires du contrat
- La période d'essai (CDI et CDD)

2. Sécuriser l'exécution du contrat de travail

- L'emploi : fonctions, qualification, classification, utilisation de véhicule, lieu de travail
- La durée du travail
- La notion de travail effectif et la présence responsable
- Les repos et jours fériés
- La rémunération et autres éléments de salaire
- La suspension du contrat pour absences

3. Maîtriser les différents modes de rupture du contrat de travail

- Le licenciement : principes, procédure, conséquences
- La démission : principes, procédure, conséquences
- Le décès du particulier employeur et/ou du salarié
- La rupture anticipée du CDD
- La rupture conventionnelle

MOYENS PEDAGOGIQUES

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences

Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Parcours d'apprentissage en plusieurs étapes pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

LES + DE LA FORMATION ★★ ★

Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate formatrice

Conseils pour sécuriser ses pratiques professionnelles

Remise d'outils directement réutilisables en situation professionnelle

EVALUATION ET SATISFACTION



Evaluations des compétences tout au long de la formation par l'apprenant (test de positionnement) et par la formatrice



Evaluation de l'action de formation à chaud à la fin de la formation et à froid 90 jours après la formation



Suivi des présences et remise d'un certificat de réalisation

NOUS CONTACTER



PRAGMATIS AVOCATS
28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région
Auvergne Rhône-Alpes



contact@pragmatis-avocats.fr



04 75 78 41 38

Référente pédagogique :
Vanessa Sommier

Référente administrative
et interlocutrice handicap :
Céline Gerland